



Collombey-Muraz, le 03 octobre 2023

Courrier A

Monsieur
Thomas Birbaum
Rue de Clos-Novex 57
1868 Collombey

Réponse au postulat du 11 août 2022, "Pour une place de jeu dans le village de Collombey", accepté en séance du Conseil général du 03.10.2022

Traité par : Service technique
N/réf. : MV - uda

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Dans le délai réglementaire, le Conseil municipal vous fait parvenir la présente réponse.

Comme vous le relevez justement dans votre intervention, l'offre en termes de places de jeux dans le village de Collombey mériterait d'être renforcée.

Si le Conseil municipal est conscient de ce déficit, il relève les éléments suivants :

- La place de jeux qui se situe dans l'enceinte de l'ancienne cure de Collombey est interdite au public de 22h00 à 07h00 pour éviter que cet espace soit occupé par « d'autres utilisateurs », la nuit.

En dehors de cette plage horaire, l'accès aux jeux est bien évidemment accessible aux enfants. L'arrêté municipal affiché qui interdit l'accès à cette zone en dehors des heures d'école permet à la police d'intervenir sur le domaine public en cas de problème. Les familles et les enfants y sont bien évidemment les bienvenus. Nous concédons toutefois que le panneau d'interdiction n'est pas des plus clairs et nous procéderons à une adaptation de celui-ci prochainement, afin d'éviter de dissuader les familles de la fréquenter.

Conscient du déficit en places de jeux, le Conseil municipal a décidé il y a quelques années de rénover et de compléter cet espace avec des nouveaux jeux dans l'attente du développement de certains projets. À cette occasion notamment, outre les nouveaux jeux installés, toutes les dalles de sécurité ont également été rectifiées.

- Le village de Collombey est très étendu. D'autres infrastructures existent pour les enfants, sous la forme de terrains de sport, par exemples à proximité directe de l'école du Corbier et du centre scolaire des Perraires.
- Plus indirectement, par l'intermédiaire de son règlement des constructions, toute nouvelle construction d'immeuble a l'obligation d'offrir des places de jeux pour les enfants. Ainsi, des équipements privés existent dans l'enceinte

des nouvelles constructions, notamment dans les quartiers d'immeubles de la Barne, des Perraires ou du Verger. C'est pourquoi, si le nombre de places de jeux publics manque effectivement, ce déficit est en partie comblé par les exigences réglementaires communales envers les privés.

D'une manière générale, le Conseil municipal est favorable à la création d'une nouvelle place de jeu à Collombey. Il n'entend cependant pas lancer spécifiquement une étude pour palier à ce déficit sachant que cette analyse doit tenir compte des développements futurs du village.

En effet, des projets d'ampleur comme la réorganisation du centre de Collombey et la sécurisation de la ligne AOMC, doivent se développer et devraient, à terme, modifier notablement l'image du village. Bien entendu, ces études engloberaient l'analyse du besoin en termes de places.

D'ailleurs dans le cadre du mandat d'étude pour le réaménagement du futur pôle de mobilité du Corbier, le Conseil municipal souhaite inclure la réalisation d'un nouvel espace de jeux intergénérationnel et ainsi favoriser l'épanouissement des grands et petits.

En résumé, le Conseil municipal ne peut que vous rejoindre dans la constatation d'un déficit en termes de places de jeux pour le village de Collombey et il est favorable, à terme, à le combler. Il est toutefois inadéquat à son sens, compte tenu des éléments exposés ci-avant, de lancer actuellement une étude à ce sujet, alors que le Village de Collombey va bénéficier de multiples modifications ces prochaines années. C'est dans le cadre de ces futurs aménagements que les réflexions seront menées, ce à quoi le Conseil municipal s'engage volontiers.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

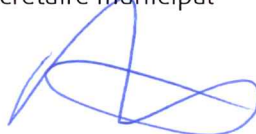
Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : Monsieur Sotillo José, Président du Conseil général